

# PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de VIEUX CHARMONT  
(25614)



## PIECE C3 – AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Prescrit par délibération du : 11/05/2015

Arrêté par délibération du : 14/04/2025

DATE ET VISA  
de 13/11/2025  
de faire, HF DUPOUR  
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE



**Cabinet d'urbanisme DORGAT**  
3 Avenue de la Découverte  
21 000 DIJON  
03.80.73.05.90  
dorgat@dorgat.fr  
[www.dorgat.fr](http://www.dorgat.fr)



**Cabinet d'environnement PRELUDE**  
30 Rue de Roche  
25360 NANCRAY  
03.81.60.05.48  
contact@prelude-be.fr  
[www.prelude-be.f](http://www.prelude-be.f)

## **Finalisation du dossier référence 003066/A PP**

La Mission régionale de l'autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 14/05/2025 pour émettre un avis sur le projet « VIEUX-CHARMONT (25) - Révision générale du PLU ».

La MRAe ne s'est pas prononcée dans le délai de 3 mois prévu par l'article R.104-25 du Code de l'urbanisme.

L'information relative à l'absence d'avis de la MRAe doit être joint au dossier d'enquête publique ou mis à la disposition du public.